



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## formation professionnelle

Question écrite n° 2364

### Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le souhait émis par l'association AIDES que soit institutionnalisée une information plurielle et objective sur l'infection au VIH dans le cadre d'une formation continue de l'ensemble du personnel de l'éducation nationale. Il souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie n'a pas prévu que soit institutionnalisée une information sur l'infection au VIH destinée à l'ensemble de ses personnels dans le cadre de la formation continue, mais qu'une formation initiale et continue dans ce domaine puisse être dispensée plus spécifiquement aux personnels qui se trouvent en contact avec les élèves. C'est ainsi que la circulaire n° 96-100 du 15 avril 1996 du ministère de l'éducation nationale, intitulée « prévention du sida en milieu scolaire : éducation à la sexualité », prévoit un ensemble de mesures destinées à renforcer l'efficacité de la prévention du sida en milieu scolaire par le développement de la formation pluricatégorielle des personnels participant à l'éducation à la sexualité des élèves. L'éducation à la sexualité doit permettre une information, une réflexion et un dialogue avec les adolescents sur la sexualité humaine, dans ses dimensions non seulement biologiques, mais aussi psychologiques, affectives, socioculturelles et morales, dans le respect des convictions et le droit à l'intimité de chacun. Une attention toute particulière est donc apportée à la formation des personnels enseignants, sociaux et de santé, et de tous ceux qui contribuent à la mise en oeuvre d'actions de ce type dans les établissements scolaires. Dans cet esprit, un dispositif national de formation de formateurs compétents à cet égard a vu le jour, concrétisé par l'organisation et la mise en place de six stages interacadémiques de janvier à juin 1995, ainsi que par deux universités d'été (en juillet 1994 et 1995). Ce réseau de formateurs d'environ deux cents personnes ressources permet de relayer et de démultiplier les actions de formation initiale et continue des personnels volontaires, membres de la communauté éducative, en liaison avec les instances universitaires. Ces formations doivent favoriser le travail d'équipe et intégrer des contenus biologiques, socioculturels, psychologiques et éthiques. L'évaluation de ces formations a permis de recenser 3 388 stagiaires pour l'ensemble des années 1995-1996 et 1996-1997, selon une moyenne de trois stages par académie réalisés pour l'année 1995-1996 et de quatre stages pour l'année 1996-1997. Cet effort de formation sera poursuivi en 1997-1998. Par ailleurs, une formation expérimentale longue de formateurs a été organisée à la rentrée scolaire 1996-1997, en liaison avec les départements de sexologie médicale des universités de Lyon, Marseille et Bordeaux. Cette formation, qui se répartit en soixante heures d'enseignement de sexologie et cinquante heures d'apports sociologiques et psychopédagogiques, devrait favoriser une approche plus globale de l'éducation sexuelle, répondant ainsi aux besoins exprimés. Une vingtaine de stagiaires est engagée dans cette formation, qui devrait être étendue à d'autres académies pour l'année 1997-1998.

### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription** : Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 2364

**Rubrique** : Enseignement : personnel

**Ministère interrogé** : éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire** : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 25 août 1997, page 2688

**Réponse publiée le** : 17 novembre 1997, page 4070